



Formations et réforme des milieux d'accueil de la Petite enfance

Soins - Bien-être

Date

12 novembre 2019

Une réforme touche les formations d' « Accueillant.e d'enfants » et « Directeur.trice de Maison d'enfants ». Qu'en est-il pour l'IFAPME ? L'ONE annonce plus de 1700 places en cours de création, mais un manque de professionnels formés pourrait se faire sentir.

Accueillant.e d'enfants

(<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/accueillant-denfants>)

En prévision de l'application de la réforme du 1^{er} janvier 2020, l'IFAPME a modifié ses conditions d'accès à la formation Accueillant.e d'enfants (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/accueillant-denfants>) en demandant un **CESS** dès **septembre 2019**. De plus, la formation est aussi passée **de 1 an à 2 ans** pour répondre à une augmentation du niveau d'exigences.

L'allongement du cursus de formation IFAPME d'Accueillant.e d'enfants, de 1 à 2 ans, a pour conséquence **l'absence de ces diplômés en 2020**.

Directeur.trice de Maison d'enfants

L'IFAPME ne pourra plus former de Directeur.trices de Maison d'enfants si rien ne change. Vu les nombreuses incertitudes que cela a engendré, le Réseau IFAPME n'a d'ailleurs pas relancé cette formation en septembre 2019, par correction vis-à-vis de son public.

Dans cette réforme, l'ONE demande aux maisons d'enfants de s'aligner sur les nouvelles exigences prévues pour les crèches. Elle impose dorénavant l'obtention d'un baccalauréat social, de santé ou psychosocial pour devenir Directeur.trice de maison d'enfants.

La nouvelle réglementation aborde des solutions mais qui n'existent pas encore :

La formation de Directeur.trice de crèche, obligatoire normalement pour tout directeur n'a pas encore commencé ;

La validation de compétences (VDC) permettant la mobilité dans le secteur ne sera sans doute pas en place avant 2 ans.

Des diplômés qui avaient un titre reconnu avant 2017 pourraient perdre leur droit de travailler dans la profession. Par exemple, une Accueillant.e d'enfants sans le CESS, dont le titre a été acquis avant 2017 et non active, ne pourra probablement plus s'installer après le 31 décembre 2019 ; des dérogations seraient possibles pour certains cas.

L'IFAPME veut approfondir le dialogue

L'Institut se réjouit qu'un dialogue de concertation soit rétabli avec l'ONE (<https://www.one.be/public/>) depuis juin. Celui-ci a permis la mise en place de certaines solutions aux problèmes d'application de la nouvelle réglementation.

L'IFAPME souhaite une concertation plus poussée pour :

que l'ONE lui accorde de nouveau sa confiance pour l'organisation des formations de Directeur.trice. Cette formation est une solution « clé sur porte » pour faire face à la demande de professionnels à venir. Comme toujours, l'Institut reste à l'écoute de toutes recommandations pour adapter son programme et pousser sa formation vers plus d'excellence.

que le niveau d'enseignement de référence soit revu, par exemple selon les niveaux du Cadre européen de certification (https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-eqf/files/leaflet_fr.pdf) pour l'éducation et la formation.

plus d'informations et de communication pour que les formateurs, apprenants et alumni obtiennent des réponses plus précises. L'ONE devrait bientôt informer les formateurs.

« Tous les jours nous sommes confrontés à des personnes qui pensent ne plus pouvoir travailler dans le milieu de l'accueil de la Petite enfance, alors qu'elles le peuvent. Communiquer devient essentiel pour éviter que certains se démotivent ».
Jean-Francois Rasseaux, conseiller pédagogique en charge des métiers de la Petite Enfance à l'IFAPME.

Expertise de l'accueil de la Petite Enfance

A la demande de l'ONE, le Réseau IFAPME forme des professionnels pour l'accueil de la Petite Enfance depuis 1995.

Les formations IFAPME Accueillant.e d'enfants et Directeur.trice de Maison d'enfants ont toujours rencontré un franc succès. Environ 1300 Accueillant.es d'enfants et 900 Directeur.trices d'enfants ont été diplômés ces 10 dernières années à l'IFAPME, plus de 220 personnes chaque année.

>>> Découvrez quelques réponses apportées par l'ONE (<https://www.one.be/public/detailarticle/news/reforme-des-milieus-daccueil-lone-reste-a-lecoute-des-professionnels-et-des-parents/>)